



PLANS DE REPRISE D'ACTIVITE : DES POINTS IMPORTANTS A NE PAS NEGLIGER POUR L'UNSA DEFENSE



Aussi, nous avons identifié, dans le respect des principes déjà édictés, plusieurs points importants et à ne pas négliger pour l'UNSA Défense :

1. Présenter obligatoirement les plans de reprise d'activité (**PRA**) en **CHSCT extraordinaire** ;
2. Faire suivre au personnel une formation lors de la reprise, afin de garantir la connaissance des nouvelles règles du PRA, que chaque agent doit prendre en compte et en conformité avec les règles Santé Sécurité au Travail (à charge du CPRP de l'organisme) ;
3. Mettre en place un comité de veille des cas de contamination ;
4. **Autoriser le port du masque** sur le lieu de travail pour les agents qui le souhaitent et faire respecter ce choix ;
5. Maintenir le **plus possible d'agents en télétravail**, voire poursuivre l'augmentation de ceux-ci, en obligeant l'adaptation de la hiérarchie à ce nouveau mode de travail. Et notamment faire en sorte que les postes de travail des agents fragiles (11 pathologies) soient adaptés pour permettre le télétravail ;
6. En cas de travail en présentiel, favoriser le plus possible **le travail par équipe** : horaires décalés en 2x8, avec par exemple une alternance tous les 15 jours même dans les emplois tertiaires ; ce point peut compléter le point 5) ;
7. **Limiter les déplacements**, contrainte qui risque de devoir être maintenue dans le temps : en favorisant pour les réunions, la visio-conférence : achat de licence de logiciel TIXEO (outil agréé par plusieurs organismes de la défense) ; pour les stages, limiter aux besoins opérationnels réels et surtout limiter les interconnexions avec d'autres groupes dans toutes les activités, ainsi que les autochtones (respect du déconfinement par région voulu par le PM et la règle des 100 kms) ;
8. Elaborer les PRA en **tenant compte des PRA transport en commun locaux** et des **PRA locaux des écoles collèges** pour les moins de 16 ans (scolarisation obligatoire) ;
9. **Réorganiser les bureaux** en respectant les règles de distanciation physique, sans tomber dans la maladresse de mettre des bureaux dans les couloirs ou sans fenêtres ou aérations ;
10. **Permettre l'accueil de plus de véhicules personnels** dans les emprises notamment sur les places d'armes, voire développer avec les communes d'accueil la gratuité du stationnement (Versailles par exemple) ;
11. **Désinfecter toutes les surfaces de contact** et en **assurer la traçabilité de la réalisation** : voiture de service, bureau à charge de l'utilisateur avec les moyens mis en place par l'administration et des locaux communs par des sociétés ou services ;
12. **Adapter les lieux de restauration** :
 - Augmenter les plages de prise de repas et les places (salle tradition et autre salle de cours n'ayant pas la norme ERP) ;
 - Fixer des heures par service pour le passage ;
 - Limiter les regroupements de plus de 11 personnes notamment dans les files d'attente et après le repas ;
 - Développer la livraison de repas en sachet sur le poste de travail.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

 federation@unsa-defense.org

 [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

 portail-unsa.intradef.gouv.fr

 www.facebook.com/UNSADefense

 www.unsa-defense.org

 Unsa defense diffusion